

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



Docteur Jean-François CIBIEN
Président d'Action Praticiens Hôpital
394, chemin de la Gargasse
31620 BOULOC

Monsieur Emmanuel MACRON,
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Bouloc, le 6 juillet 2023

Monsieur le Président de la République,

Le 6 janvier dernier, lors de votre discours de vœux aux professionnels de santé à Corbeil-Essonnes, vous vous étiez engagé à prendre un certain nombre de mesures en faveur de l'hôpital et des personnels qui y travaillent, et cela avant l'été. Vous aviez évoqué, entre autres, l'organisation, la gouvernance et la permanence des soins dans les établissements publics de santé.

Ces sujets ont d'ailleurs été repris quelques jours plus tard par votre Ministre de la Santé et de la Prévention dans son propre discours de vœux.

Deux sujets ont particulièrement retenu notre attention, tant les praticiens hospitaliers sont en attente d'une évolution notable sur ces sujets : la gouvernance et la permanence des soins.

Concernant la permanence des soins, il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique, qui est aujourd'hui mis en péril par la pénurie médicale, entre autres dans les structures d'urgences, les maternités, les blocs opératoires, les soins critiques, les services de pédiatrie et ceux de psychiatrie... L'hôpital public assume la majeure partie de cette mission de permanence des soins, et de manière quasiment exclusive la prise en charge des patients et des pathologies les plus complexes, les plus multidisciplinaires, les plus coûteuses et trop souvent les moins « rentables ». Ceci interroge sur la répartition de la charge de la permanence des soins sur le territoire et sur la nécessité d'avoir des équipes médicales stables à ce dessein à l'hôpital public. Ceci interroge également sur certaines modalités du financement alloué pour ces missions. L'Inspection Générale des Affaires Sociales a réalisé en urgence au printemps une mission, reprenant en partie la précédente qui n'avait pu être finalisée deux ans plus tôt. Ce rapport est terminé mais n'a toujours pas été rendu public. Dans le même temps les concertations reprenaient avec la Direction Générale de l'Offre de Soins sur ce sujet sur lequel nous portons depuis longtemps de nombreuses propositions. Elles se sont brutalement arrêtées le 12 mai dernier, aucun financement d'éventuelles futures mesures n'ayant pu être obtenu par notre administration de tutelle. Nous avons du mal à appréhender la divergence interne au sein du

gouvernement de Mme la Première Ministre sur ce sujet interministériel, où le Ministère chargé de la Santé semble vouloir avancer quand ceux du Budget et des Finances gardent le pied sur le frein.

Les mesures reconduites plusieurs fois de la mission « Flash » sont insuffisantes et peu équitables car elles ne couvrent pas l'ensemble de la permanence des soins. Les astreintes sont totalement omises : ce sont pourtant des praticiens en astreinte qui prennent en charge les infarctus, les accidents vasculaires cérébraux, la chirurgie urgente, les greffes et bien d'autres pathologies aussi impérieuses, importantes, généralement vitales. Par ailleurs, le progrès technique a totalement transformé l'activité d'astreinte via l'utilisation de la télé-médecine, activité importante et nullement reconnue ni valorisée. Enfin, les conséquences de la permanence des soins, tant sur l'équilibre vie personnelle – vie professionnelle que sur la santé (notamment pathologies cardiovasculaires et cancers) impliquent des mesures de prévention et une reconnaissance de la pénibilité, qui ont toujours été refusées aux praticiens jusqu'ici, conduisant 75 % des praticiens à envisager à court terme de quitter l'hôpital public (enquête « Nuits Blanches », juillet 2022). Il est donc absolument nécessaire pour nous de réouvrir ce chantier qui cristallise les tensions et les injustices.

La gouvernance a fait elle aussi l'objet d'une nouvelle mission, en particulier sur le tandem médecin-directeur. Celle-ci a été réalisée par le Professeur Claris, déjà rédacteur de la première mission sur ce dossier dont globalement, aucune des conclusions et propositions n'avait été mise en œuvre, non qu'elles ne soient pas pertinentes mais simplement inapplicables dans l'état actuel de tension des services. Il semblerait que la seconde suive exactement le même chemin, ses conclusions et propositions n'ayant d'ailleurs toujours pas été rendues publiques.

La gouvernance hospitalière est un sujet complexe qui catalyse les tensions mais aussi de vieilles rancœurs. Nous sommes finalement passés d'un régime mandarinal à un autre directorial sans que l'essai de la démocratie ne soit une seule fois envisagé. Dans une récente enquête que nous avons réalisée auprès des praticiens hospitaliers, le modèle actuel de gouvernance est majoritairement rejeté, au profit d'un modèle plus horizontal, plus participatif comme nous l'avons mis en place dès la première vague Covid. Ainsi, nous souhaitons pour notre part sortir de ce système managérial qui étouffe et tue les vocations pour évoluer vers une gouvernance socialement plus humaine, plus responsable et proche des acteurs, plus démocratique et enfin moins technocratique.

Pour terminer, la Loi portée par la députée Stéphanie Rist pour contrôler les dérives de l'intérim a eu pour effet de réguler par la contractualisation l'intérim médical. En cela elle a aggravé les distorsions salariales entre les praticiens des hôpitaux publics. De jeunes diplômés signent aujourd'hui des contrats avec des établissements leur permettant d'obtenir des rémunérations supérieures à celles de praticiens engagés depuis longtemps et même en fin de carrière. Cela a réveillé le souvenir de l'échec du Ségur de la santé qui n'a su restaurer l'attractivité de nos métiers en créant une grille salariale dont les derniers échelons seront inatteignables par les praticiens hospitaliers nommés avant 2020, et qui désavantage de manière totalement injustifiée tous les praticiens en poste avant la première vague du COVID en les flouant de 4 ans d'ancienneté. Là aussi, toute discussion a été suspendue le 12 mai.

L'urgence pour éviter l'explosion de ces dérives comme pour contrer l'extension de la désertification hospitalière est de traiter l'attractivité des carrières hospitalières, et pour ce qui nous concerne celle des praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires. Le taux de vacance statutaire ne cesse de croître d'année en année. Au 1^{er} janvier 2022, il dépassait 30 %

en moyenne, et s'élevait au-delà de 40 % pour certaines spécialités. Le taux de départ en disponibilité a été multiplié par 4 en dix ans et atteint 10 % de l'effectif des praticiens hospitaliers. Le taux de démissions a été multiplié par 5 en 2 ans. Depuis, les chiffres de vacance statutaire ne sont plus publiés, mais le taux de candidature aux postes de praticiens hospitaliers, récemment dévoilé, est encore en baisse par rapport à l'an dernier : les jeunes ne viennent plus à l'hôpital, les plus anciens le quittent aussi, et ceux qui restent peinent à s'y investir encore. L'hôpital public se transforme en un désert médical.

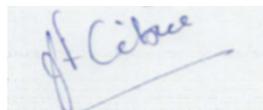
Lundi 3 juillet, les praticiens des hôpitaux publics se sont mis en grève et ce mouvement a été très suivi. La triste actualité qui traverse notre pays a occulté l'expression de la détresse des praticiens de l'hôpital public qui participent, comme bien d'autres, à la cohésion de notre nation. Ils ont aussi besoin de vous et de votre gouvernement pour résoudre les injustices qu'ils ont subi et qu'ils subissent encore, ils ont besoin de vous pour redonner un sens à leur travail ainsi qu'à l'engagement sans faille qu'ils ont porté ces dernières années et qu'ils portent encore aujourd'hui.

Les tensions actuelles dans notre pays nous rappellent l'importance du respect de nos valeurs et de nos institutions. Le vivre ensemble pour faire Nation ne se décrète pas, il se choisit par adhésion aux valeurs qu'il porte. Lorsque la réalité ne correspond plus à l'idéal, il est rejeté. Le pacte républicain est à ce prix, celui du débat, du désaccord et finalement du compromis. Nous souhaitons cela pour les hôpitaux et les territoires auxquels ils appartiennent.

Monsieur le Président, il nous semble qu'aujourd'hui, sans intervention de votre part les sujets de la rémunération du travail de nuit et de la permanence des soins, de la reprise des 4 années d'ancienneté des praticiens nommés avant octobre 2020 n'avanceront pas. Et c'est en ce sens, Monsieur le Président, que nous vous sollicitons. Nous souhaitons vous rencontrer pour aborder ces thèmes mais également pour échanger avec vous et vos équipes sur la nécessaire reconstruction de notre système de santé et plus particulièrement de sa partie hospitalière.

Veillez recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Docteur Jean-François CIBIEN

A handwritten signature in blue ink, reading "J.F. CIBIEN", with a horizontal line underneath.